

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA15 17259 ET RCA15 17260**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les 26 et 28 janvier 2016 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA15 17259 : Règlement autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

RÈGLEMENT RCA15 17260 : Règlement autorisant un emprunt de 7 369 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière et de réparations mineures de trottoirs.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10 février 2016.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet